

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 3 mai 2010	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 3 mai 2010 à 20 h.</p>
Ordre du jour du 3 mai 2010	<p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Normand Raby, Christian Marcoux, David Boissonneault et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p> <p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 3 mai 2010</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>PRIERE</i> 2 <i>MOT DE BIENVENUE</i> 3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i> 5 <i>SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX</i> 6 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i> <ol style="list-style-type: none"> 6.1 Présentation des comptes 6.2 Dépôt des états comparatifs 6.3 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale 6.4 Vente de garage 2010 6.5 Nomination maire suppléant 6.6 Formation ADMQ 6.7 Souper avec le vérificateur 6.8 Demande d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale dans le Programme de soutien aux politiques familiales municipales 6.9 Démarche MADA 6.10 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMROT 6.11 Adoption du règlement 287 pour le programme municipal Rénovation-Québec 6.12 Bonification de la subvention pour l'Édifice St-Louis 7 <i>SECURITE PUBLIQUE</i> <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Ramonage des cheminées 8 <i>TRANSPORT</i> <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Octroi contrat installation du bitume 8.2 Octroi contrat d'achat du bitume 8.3 Autorisation de circuler dans la municipalité pour Défi-Vélo Familiprix 8.4 Avis de motion pour un règlement sur les limites de vitesse 8.5 Demande au MTQ pour le pont de la rivière Perdrix 9 <i>HYGIENE DU MILIEU</i> <ol style="list-style-type: none"> 9.1 Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles 10 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i> <ol style="list-style-type: none"> 10.1 Avis de motion : modification du règlement de zonage 124 10.2 Demande de M. Bertrand Turgeon 11 <i>LOISIRS ET CULTURE</i> <ol style="list-style-type: none"> 11.1 Embauche de l'employé à la Gare 11.2 Embauche d'un surveillant au Centre des loisirs 11.3 Embauche d'un journalier à l'entretien saisonnier 12 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i> 13 <i>VARIA</i> <ol style="list-style-type: none"> 13.1 Soirée Hommage 12-18 13.2 Tournoi de golf pour la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable 13.3 Demande de madame Marie-Claude Richard 14 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



15 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

111-05-2010
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

112-05-2010
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

113-05-2010
Présentation des
comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 9480 à 9521	70 996.32 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	23 464.48 \$
Grand total des paiements	94 460.80 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états
comparatifs au
31 mars 2010

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2010, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

114-05-2010
Ouverture du
bureau municipal
pour la période
estivale

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 4 juin au 3 septembre 2010 :

Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 12 h

ADOPTÉE

115-05-2010
Vente de garage
2010

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée Ventes de garage» dans les rues de la municipalité le 23 mai 2010.

QUE la directrice générale soit désigné comme représentant de la municipalité pour l'émission des permis de vente de garage conformément à l'article 11 du règlement numéro 247 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 235 concernant les nuisances».

ADOPTÉE

116-05-2010
Nomination maire
suppléant

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>117-05-2010 Formation ADMQ</p>	<p>QUE le conseil municipal nomme Monsieur Christian Marcoux, maire suppléant, pour la période du 3 mai au 1^{er} novembre 2010.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p>
	<p>QUE le conseil municipal autorise une dépense de 215.00\$ avant taxes pour l'inscription de la directrice générale à une formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec. Cette dépense sera puisée au poste Formation et perfectionnement - Adm. (02 13000 454).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>118-05-2010 Souper du vérificateur</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise une dépense pour le souper avec le vérificateur pour l'analyse des états financiers 2009. La somme d'environ 200\$ sera puisée au poste Relations extérieures – élus (02 11000 493).</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>119-05-2010 Demande d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale dans le Programme de soutien aux politiques familiales municipales</p>	<p>CONSIDÉRANT que la municipalité de Lyster veut effectuer la mise en œuvre d'une politique familiale ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles pourront s'épanouir ;</p> <p>CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre la collaboration établie avec la MRC de L'Érable dans la mise en œuvre de la politique familiale municipale.</p> <p>A CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>De demander au ministère de la Famille et des Aînés de bénéficier de la mesure d'appui pour la mise en œuvre de la politique familiale municipale et ainsi, de tirer profit des 6 heures d'accompagnement de la part du Carrefour action municipal et famille relié au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.</p> <p>ADOPTÉE</p>
<p>120-05-2010 Démarche MADA</p>	<p>CONSIDÉRANT l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise en œuvre de sa politique familiale municipale ;</p> <p>CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite aussi adapter son milieu de vie en fonction des réalités et des besoins des personnes aînées ;</p> <p>CONSIDÉRANT le désir de poursuivre la collaboration établie avec la MRC de L'Érable dans la mise en œuvre de sa politique familiale ;</p> <p>A CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>D'autoriser madame Suzy Côté, directrice générale, à compléter le formulaire de demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



démarche municipalité amie des aînés du ministère de la Famille et des aînés afin de réaliser la démarche MADA avec le soutien de la MRC.

D'autoriser madame Suzy Côté, directrice générale, à signer le protocole d'entente relatif à la démarche MADA réalisé dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE

121-05-2010

Autorisation de signature du protocole d'entente avec le MAMROT

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE madame Suzy Côté est mandatée pour signer le protocole d'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet de travaux de réfection à l'Édifice St-Louis.

QUE la municipalité de Lyster s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

122-05-2010

Adoption du règlement 287 pour le programme municipal Rénovation-Québec

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 287 intitulé «Règlement décrétant la création d'un Programme Rénovation Québec - Municipalité de Lyster, programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'Habitation du Québec».

ADOPTÉE

123-05-2010

Bonification de la subvention pour la réfection de l'Édifice St-Louis

ATTENDU que la municipalité connaît des imprévus majeurs dans son projet de travaux de réfection de l'Édifice St-Louis ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de bonifier de 40 000\$ l'aide financière déjà accordée à la municipalité pour son projet de travaux de réfection de l'Édifice St-Louis.

ADOPTÉE

124-05-2010

Ramonage des cheminées

ATTENDU que la municipalité a reçu deux offres de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2010 ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte les offres de service de l'entreprise Ram-Tech et de Services Hébert Ramonage, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour chacune des entreprises, conformément au règlement 170 sur le ramonage.

ADOPTÉE

125-05-2010

Octroi contrat installation du

ATTENDU les soumissions reçues pour l'installation de l'enrobé bitumineux :

SOUSSIONNAIRES

Prix à la tonne métrique avant taxes

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



bitume

Pavage Lagacé et Frères 38.73\$
Construction B.M.L., Division de Sintra 48.85\$

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour l'installation de l'enrobé bitumineux à Pavage Lagacé et Frères.

ADOPTÉE

126-05-2010
Octroi contrat
d'achat du
bitume

ATTENDU les soumissions reçues pour l'achat de l'enrobé bitumineux :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Prix à la tonne métrique avant taxes</u>
Pavage Lagacé et Frères	78.50\$
Ray-Car, Division de Sintra	79.40\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour l'achat de l'enrobé bitumineux à Pavage Lagacé et Frères.

ADOPTÉE

127-05-2010
Autorisation de
circuler dans la
municipalité pour
Défi-Vélo
Familiprix

ATTENDU que Familiprix sollicitent l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre du Défi-Vélo au profit d'Opération Enfant Soleil ;

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes de Défi-Vélo Familiprix à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster pour leur activité qui aura lieu le vendredi 20 août 2010.

ADOPTÉE

Avis de motion
pour un
règlement sur les
limites de vitesse

Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Lyster.

128-05-2010
Demande au
MTQ pour le pont
de la rivière
Perdrix

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster demande au Ministère des Transports de modifier les extrémités du garde-corps du côté ouest du pont de la rivière Perdrix (04588) afin qu'il soit plus sécuritaire pour les piétons et les cyclistes d'y circuler.

ADOPTÉE

129-05-2010
Financement de
la collecte
sélective
municipale et
future politique
de gestion des
matières

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008 ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



résiduelles

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans ;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités ;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargit les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 % ;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Sylvie Roy, députée de Lotbinière.

ADOPTÉE

Avis de motion

Le conseiller Normand Raby donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin d'inclure une partie de la zone 35 Rc dans la zone 36 Rb, d'inclure une partie de la zone 34 la dans la zone 35 Rc et d'inclure une partie de la zone 34 la dans la zone 36 Rab.

130-05-2010
Demande de M.
Bertrand Turgeon

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>131-05-2010 Embauche de l'employé à la Gare</p>	<p>QUE le conseil municipal demande à la MRC de l'Érable de prendre en charge la demande de monsieur Bertrand Turgeon concernant l'entretien de la Branche Castor du Bras-de-Marie sur le lot P11 du rang 3 de la Municipalité de Lyster, étant donné que les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC de l'Érable.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE ce conseil approuve l'embauche de Hugo Leroux comme animateur culturel et touristique à la Gare de Lyster pour la période estivale ;</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus soient consignés dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p>
<p>132-05-2010 Embauche d'un surveillant au Centre des loisirs</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Nicolas Talbot comme surveillant au Centre des loisirs.</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p>
<p>133-05-2010 Embauche pour l'entretien général</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Robert Gornick comme journalier à l'entretien saisonnier.</p> <p>QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.</p>
<p>Période de questions</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.</p>
<p>134-05-2010 Soirée Hommage 12-18</p>	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal approuve l'achat de 2 billets pour la Soirée Hommage 12-18 qui aura lieu à Lyster le 12 juin 2010. La somme de 20\$ pour l'achat des billets sera puisée au poste Promotion – municipalité (02 69000 999).</p>
<p>135-05-2010 Tournoi de golf pour la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable</p>	<p>ADOPTÉE</p> <p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal autorise les conseillers David Boissonneault et Dave Boissonneault à participer au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu vendredi le 4 juin 2010. La somme de 85\$ par personne pour un total de 170\$ sera puisée au poste Promotion-municipalité (02 69000 999).</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

136-05-2010
Demande de
madame Marie-
Claude Richard

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie le projet de démarrage d'une ferme laitière de madame Marie-Claude Richard.

QUE la municipalité lui offre un crédit de 50.00\$ sur l'inscription d'un de ses enfants à une activité offerte par la Municipalité de Lyster et/ou la Corporation des loisirs de Lyster.

ADOPTÉE

137-05-2010
Adoption du
procès verbal
séance tenante

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

138-05-2010
Levée de
l'assemblée

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, Sylvain Labrecque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3^e jour de mai 2010

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière